

Section disciplinaire du Conseil académique de l'université de Poitiers compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

Arrêté de composition à compter du 24 janvier 2025

Le Président de la section disciplinaire

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° CAC P 2024-12-09-04 du Conseil académique plénier de l'université de Poitiers en date du 9 décembre 2024 portant avis favorable à la majorité à l'élection des représentants du Conseil académique à la section disciplinaire des enseignants-chercheurs et enseignants, collège 1° professeurs des universités ;
- Vu la délibération n° CAC P 2024-12-09-05 du Conseil académique plénier de l'université de Poitiers en date du 9 décembre 2024 portant avis favorable à la majorité à l'élection des représentants du Conseil académique à la section disciplinaire des enseignants-chercheurs et enseignants, collège 2° maîtres de conférences ;
- Vu l'élection de Philippe LAGRANGE en qualité de président de la section disciplinaire, le 24 janvier 2025 ;
- Vu l'élection de Laure FAVOT-LAFORGE en qualité de suppléante du président de la section disciplinaire, le 24 janvier 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition

Collège 1° - Professeurs des universités ou personnels assimilés :

Madame	FAVOT-LAFORGE Laure	<i>Suppléante</i>
Madame	GIL Sandrine	
Monsieur	LAGRANGE Philippe	<i>Président</i>
Monsieur	ZARIFIAN Julien	

Collège 2° - Maîtres de conférences ou personnels assimilés :

Madame	LAMPROU Effrosyni
Madame	MICHELET Karine
Monsieur	TEYCHENE Benoît
Monsieur	Vacance de siège

Article 2 : Présidence de la section disciplinaire

La section disciplinaire du Conseil académique de l'université de Poitiers compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants est présidée par son président, Philippe LAGRANGE.

En cas d'empêchement provisoire du président de la section disciplinaire, celui-ci est remplacé par sa suppléante, Laure FAVOT-LAFORGE.

Article 3 : Publicité et exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 24 janvier 2025

Le Président de la section disciplinaire du Conseil académique de l'université de Poitiers compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants,

Philippe LAGRANGE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'LAGRANGE', written over a horizontal line.